

BREVET d'ETUDES MUSICALES / Année 2020

CONTENU EVALUATION TERMINALE INSTRUMENTALE

Conditions de réalisation : **Nature de l'évaluation** : la situation de jeu instrumental doit inclure une part de musique d'ensemble afin de prendre en compte la pratique collective dans cette évaluation. L'élève devra donc obligatoirement réaliser une des 3 épreuves avec au minimum 1 camarade musicien. **Durée du programme et conditions de réalisation** : la prestation de 15 minutes maximum a lieu en présence d'un public pour s'approcher autant que possible d'une présentation publique. **Présentation au jury** : l'élève présente son programme lui-même et motive ses choix auprès du jury sous une forme qu'il est libre d'imaginer (présentation orale avant ou après exécution, document écrit, ...). **Collaboration des enseignants d'un même élève** : afin d'encourager des pratiques enseignantes partagées entre les professeurs de Formation Musicale et d'instrument, ou chant, du candidat, le morceau libre et le projet personnel peuvent prendre appui, voire être des reprises, des épreuves terminales de Formation Musicale. Cette possibilité permet de donner du sens à la globalité de la formation et également d'alléger le travail de préparation du B.E.M. pour le candidat.

PREMIERE PARTIE : REPERTOIRE			
	Commentaires	Compétences évaluées	Indicateurs et critères d'évaluation
<p>Interprétation instrumentale d'un morceau choisi par l'élève et son professeur :</p> <p>Le morceau doit être choisi dans la liste répertoire de l'instrument.</p> <p>Les listes répertoires seront augmentées de pièces de musique d'ensemble proposées par les enseignants de la discipline. Ces propositions sont adressées avant le 31 décembre 2019 à adeline.bocquet@annecy.fr</p>	<p><i>Les listes répertoires restent obligatoires mais peuvent être enrichies.</i></p> <p><i>Les duos peuvent être réalisés avec un autre élève, même plus avancé, mais pas avec le professeur de l'élève. Dans ce cas les élèves peuvent être évalués ensemble, le jury évaluera chaque candidat individuellement.</i></p> <p><i>L'élève doit apporter les partitions nécessaires pour l'accompagnement + 2 exemplaires minimum pour le jury.</i></p>		<p>Compétences et critères : un travail sera engagé en 2015 / 2016 pour définir les compétences et les critères d'évaluation pour la fin de 2^{ème} cycle.</p>
DEUXIEME PARTIE : MORCEAU LIBRE			
Nature de l'épreuve / Contenus	Commentaires	Compétences évaluées	Indicateurs et critères d'évaluation
<p>Un autre morceau instrumental librement choisi qui peut être la pièce polyphonique (FM Oral 4) arrangée ou réécrite.</p>	<p><i>Idem colonne ci-dessus</i></p>		<p>Compétences et critères : un travail sera engagé en 2015 / 2016 pour définir les compétences et les critères d'évaluation pour la fin de 2^{ème} cycle.</p>
TROISIEME PARTIE : PROJET PERSONNEL			
Nature de l'épreuve / Contenus	Commentaires	Compétences évaluées	Indicateurs et critères d'évaluation

<p>Projet personnel faisant appel aux capacités d'invention et de création de l'élève. Il peut s'agir de l'interprétation d'une pièce libre en petit ensemble non dirigé. Il peut être l'occasion d'un croisement avec d'autres disciplines artistiques (cirque, théâtre, poésie...).</p>	<p>Conditions : la prestation s'articule avec le programme instrumental de l'épreuve 1. Présentation au jury : l'élève présente son projet dans une courte note à l'attention du jury (point de départ, envie, objectifs et moyens de réalisation).</p>	<p>Capacité à s'organiser pour mener un projet à bien. Capacité à inventer, créer et/ou improviser Capacité à mobiliser des ressources dans et hors l'établissement</p>	<p>Originalité, singularité Pertinence du résultat par rapport au projet énoncé.</p>
---	---	--	---

Préparation de l'élève : l'élève élabore son projet avec l'aide d'un référent qui n'est pas obligatoirement son professeur d'instrument. Le professeur référent **accompagne** l'élève dans l'élaboration globale de son projet mais en aucun cas ne le fait répéter. Il **n'intervient pas** dans la réalisation (autonomie de l'élève).

Fiche technique à fournir (via le professeur référent ou le responsable de la structure) si nécessaire.

Remarque : Cette épreuve est à mettre au regard de l'Oral 2 des épreuves de FM (dont elle peut être une reprise, une amplification ou un point de départ). Elle permet dans tous les cas d'encourager des pratiques enseignantes partagées entre les professeurs de FM et d'instrument ou chant du candidat.

Échange avec le jury

Retour sur l'évaluation : court entretien avec le jury (5 minutes maximum) pour mesurer la capacité de l'élève à s'auto-évaluer, pour demander des précisions sur ses choix, son projet personnel et son projet de pratique artistique futur.

Composition du jury :

Il est composé d'un **président**, d'un **enseignant** de la discipline du département voisin, d'un **enseignant** de la discipline du CRR du département voisin.

IMPORTANT : Un **filage** préalable du programme est indispensable afin d'en vérifier la durée et l'enchaînement.